

# COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011

Nombre de conseillers  
exercice : 18  
présents : 14  
pouvoirs : 3  
votants : 17

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD Ph. ; Mme DEBRÉ B. ; Mme LALEU N. ; M. LORRETTE D. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; M. QUÉTEL J-L ; M. PÉQUIGNOT F. ; M. NICOLAS J.

**Absents excusés** : M. HUTTAUX D. (procuration de vote à M. MESSEIN P.) ; M. WINTERSTEIN M. (procuration de vote à M. BARBA A.) ; M. SARATI P. (procuration de vote à M. RENAULD P.)

**Était absent** : M. TERZIC D.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

\*\*\*\*\*

### Loyers communaux

**48/2011**

Sur proposition de la commission des finances, il est suggéré de revaloriser le prix de location des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les prix mensuels suivants pour les loyers communaux :

Logement avec un garage rue de l'Eglise	360.00 €
Logement 2 avec un garage rue de l'Eglise	305.00 €
Logement rue de la Chavée	290.00 €
Logements rue du Clou	510.00 €
Entrepôt à proximité du canal	150.00 €
Terrain rue Foch (loyer annuel)	40.00 € / an
Terrain derrière le cimetière (loyer annuel)	50.00 € / an
Petit terrain en contrebas de la salle Notre Dame (loyer annuel)	20.00 € / an

Concernant les locataires des logements 2, rue du Clou, une avance sur charges, correspondant aux frais d'électricité des communs et de chauffage gaz sera prélevée mensuellement pour un montant de 85.00 €. Une régularisation des charges, sur justificatifs sera réalisée en fin d'année.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011****Droits de place publique****49/2011**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir pour 2012 les droits de place de la fête patronale à leur niveau de 2011, à savoir :

Autoskooters :	280.00 €
Manèges d'enfants :	93.00 €
Stands de confiserie	80.00 €
Stand de tir	93.00 €
Stand de loterie	63.00 €
Parapluie de jouets – installations diverses	33.00 €

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 :

Vente occasionnelle	42.00 €
Vente régulière	10.00 €

**Emplacements brocante et marché de Noël****50/2011**

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal décide également de maintenir pour 2012 les droits de place à leur niveau de 2011, à savoir :

Particulier résidant à l'extérieur de la commune :

- emplacement extérieur :	10 € par emplacement de 4 mètres
- emplacement intérieur :	15 € par emplacement de 4 mètres

Particuliers de Novéant : Gratuit dans la limite de 4 mètres ; au-delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal conserve les droits de place à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au même coût, soit 5 € la table, 8 € les deux tables et 1 € la grille.

**Locations du Centre Socio Culturel****51/2011**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du centre socio culturel de l'année 2012 comme suit :

Week-end	Habitants de la Commune :	400.00 €
	Associations subventionnées	400.00 € 1 <sup>ère</sup> utilisation : 152.00 €
	Extérieurs :	670.00 €

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011

Du lundi au vendredi (samedi ou dimanche si disponible)	Habitants de la Commune : 200.00 € Associations subventionnées 200.00 € Extérieurs : 400.00 €
Forfait 5 heures Une salle, du lundi Au vendredi	Habitants de la Commune : 107.00 € Associations subventionnées gratuit Extérieurs : 214.00 €
Forfait 5 heures + cuisine Une salle, du lundi Au vendredi	Habitants de la Commune : 183.00 € Associations subventionnées 76.00 € Extérieurs : 290.00 €
Activités permanentes Une salle	Habitants de la Commune : 18.50 € l'heure Associations subventionnées gratuite Extérieurs : 37.00 € l'heure
Vente déballage Une salle	Habitants de la Commune : 122.00 € Associations subventionnées selon demande Extérieurs : 244.00 €
Réveillon du nouvel an 2012/2013	700.00 €

Un chèque de caution d'un montant de 600.00 € sera demandé pour toute location avant la remise des clés.

En période de chauffe, une participation relative à la consommation de gaz sera facturée à raison de 0.45 € par m<sup>3</sup> consommé selon relevé effectué par les services communaux.

### Locations de la Salle Polyvalente

**52/2011**

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après pour 2012, à savoir :

#### TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers ou associations de Novéant :	
Grande salle :	400.00 €
Personnes extérieures à la commune :	
Grande salle :	630.00 €

#### SAINT SYLVESTRE :

Particuliers ou associations de Novéant :	600.00 €
Autres particuliers ou associations :	800.00 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011**

TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant :	25.00 €
Personnes extérieures à la commune :	42.00 €

En période de chauffe, une participation relative à la consommation d'électricité sera facturée à raison de 90% du coût hors abonnement du kWh, selon relevé effectué par les services communaux.

**Concessions de cimetière et colombarium****53/2011**

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 comme suit :

Concessions trentenaires :	
1 mètre x 2 mètres :	200.00 €
2 mètres x 2 mètres :	400.00 €
Concessions cinquantenaires :	
1 mètre x 2 mètres :	300.00 €
2 mètres x 2 mètres :	600.00 €
Vente d'un caveau à deux places	970.00 €
Vente d'un caveau à une place	500.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du colombarium comme suit :

Case dans la pyramide :	
Concession de 15 ans :	400.00 €
Concession de 30 ans :	750.00 €
Concession de 50 ans :	1200.00 €
Places individuelles :	
Concession de 15 ans :	460.00 €
Concession de 30 ans :	915.00 €
Concession de 50 ans :	1530.00 €
Dispersion des cendres (jardin du souvenir):	50.00 €

**Tarifs de l'eau****54/2011**

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2012 :

Prix de l'eau :	0.99 €
Prix de l'assainissement :	1.18 €

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011

Redevance antipollution (fixée par l'agence de bassin) :	0.432 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :	0.274 €

Ainsi, le prix total du mètre cube d'eau connaîtra une augmentation de + 0.70 % par rapport au tarif pratiqué en 2011 pour s'établir à 2.876 €, au lieu de 2.856 €.

Le tarif annuel de location des compteurs est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 9.00 € ; type « R5 » : 22.00 € ; type « R9 » : 90.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, concernant les nouvelles constructions, de faire installer les compteurs en limite de propriété et hors gel.

La participation pour raccordement à l'égout s'établit comme suit :

- F1-F2 : 550 €
- F3-F4 : 1 050 €
- F5-F6 : 1 550 €
- F7-F8 : 1 800 €
- Au-delà : soumis à délibération spécifique du Conseil Municipal

### Instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité

**55/2011**

Monsieur le Maire fait état de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi « NOMÉ ») visant à mettre en conformité les taxes locales d'électricité avec le droit communautaire.

La taxe communale sur l'électricité, impôt indirect à caractère facultatif acquitté par les utilisateurs finaux, est devenue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Codifiée aux articles L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette taxe était assise sur une fraction de la facture acquitté par le consommateur et fixée en pourcentage de celle-ci ; il a été substituée une taxe établie par rapport à un barème :

- 0,75 € par mégawattheure pour les consommations non professionnelles et professionnelles pour une installation d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
- 0,25 € par mégawattheure pour les installations d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.

Un coefficient multiplicateur peut être appliqué à l'assiette susvisée et librement déterminé par le Conseil Municipal entre 0 et 8.

Dans l'attente d'une harmonisation entre les communes membres de la Communauté de Communes du Val de Moselle et pour ne pas accroître la pression fiscale sur les usagers, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'instituer un coefficient multiplicateur de 0.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011**

- d'instituer, à compter du 1er janvier 2012, une taxe communale d'électricité sur le territoire de la collectivité ;
- de fixer à 0 le coefficient multiplicateur de cette taxe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

**Subvention à l'USEP****56/2011**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'U.S.E.P. de la circonscription de Montigny-lès-Metz présentant son projet de circonscription 2011/2012.

L'U.S.E.P. demande une subvention d'un montant de 477.70 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2011-2012 correspondant à un nombre de licenciés de 47 enfants et 3 adultes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 477.70 €.

**Décisions modificatives budgétaires****57/2011**

Afin d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

Compte 2118	Autres terrains	- 22 000.00 €
Compte 16878	Autres organismes	+ 22 000.00 €

**Octroi de subventions****58/2011**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011**

- Club Sanzal la somme de 30 €
- Association des donneurs de sang la somme de 30 €
- Association Française contre les Myopathies la somme de 30 €
- Association France Alzheimer la somme de 30 €.

La séance est close à 22 heures.

Délibérations n° 48/2011 à 58/2011

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		Noëlle LALEU	
Philippe RENAULD, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		Patrick SARATI	EXCUSÉ
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Didier HUTTAUX	EXCUSÉ	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT		Dragan TERZIC	ABSENT